ANNEXE N° 1 - FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVANCE

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

enim
le régime social des marins

PLAN DE RESILIENCE ECONOMIQUE ET SOCIALE

AIDE AUX PECHEURS

Décret n° 2022-802 du 12 mai 2022 portant création d'une aide pour les entreprises de pêche dans le cadre du plan de résilience économique et sociale.

Arrêté n° PRMM2214832A du 23 mai 2022 relatif à la mise en œuvre d'une aide visant au soutien des entreprises de pêche pour faire face à l'augmentation des prix des matières premières et notamment de l'énergie liée à l'agression de la Russie contre l'Ukraine dans le cadre du plan de résilience économique et sociale

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVANCE

Veuillez envoyer votre formulaire par courriel ou par voie postale à la DIRM ou à la DM territorialement compétente

au plus tard le 30/06/2022

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET (obligatoire) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Dans le cas d'une personne morale :

Raison sociale :
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__

|__|__|__

☐ Je m'engage à déposer avant le 31/10/2022 une demande de régularisation d'avance, accompagnée des pièces listées à l'article 5 de l'arrêté n° PRMM2214832A du 23 mai 2022.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du fait que toute fausse déclaration ou fraude entraînerait une demande de remboursement de l'avance versée, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

☐ Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, et éventuellement des pénalités financières appliquées, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

☐ Je m'engage à informer sans délai le service instructeur de tout changement ou modification de ma situation.

☐ J'autorise l'administration à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés notamment les données INSEE, RCS, Infogreffe, ENIM, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations.

☐ Je suis informé que le préfet de Région territorialement compétent ou l'Enim pourra émettre à l'encontre de mon entreprise un titre de recouvrement de tout ou partie de l'avance dans le cas où le montant de l'aide serait inférieur au montant de l'avance versée.

Fait à |__|__|__|

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service instructeur de votre demande.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

À L'USAGE DU SERVICE INSTRUCTEUR - NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° de dossier : _____

Date de réception : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

À L'USAGE DE L'ENIM- NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° de dossier : _____

Date de réception : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|